



EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} juillet 1922

N° 95398

(Demande déposée: 31 janvier 1921, 19 h.)

Classe 71 d

BREVET PRINCIPAL

TAVANNES WATCH CO. S. A., Tavannes (Suisse).

Dispositif de fixation de ponts de mobiles dans les porte-échappement des échappements à ancre et dans d'autres parties de mouvements d'horlogerie, de compteurs etc. devant être fixés entre deux ponts.

L'objet de la présente invention est un dispositif de fixation de ponts de mobiles dans les porte-échappement des échappements à ancre et dans d'autres parties de mouvements d'horlogerie, de compteurs etc. devant être fixés entre deux ponts. En particulier dans la plupart des porte-échappement des échappements à ancre actuels, l'axe du pignon d'échappement doit passer à travers la platine, car d'un côté de la platine, la roue d'échappement travaille avec l'ancre, et de l'autre côté le pignon de ladite roue travaille avec le dernier mobile du rouage du mouvement sur lequel est monté le porte-échappement. Cette disposition habituelle oblige donc à prévoir deux ponts pour le pignon d'échappement, un pont dessus et un autre dessous la platine dont chacun possède au moins deux pieds et se fixe à l'aide d'une vis. Dans la région d'assise de ces ponts, la platine présente, par conséquent, six trous qui rendent la précision difficile à atteindre. D'autre part, ces ponts sont ou très épais, et exigent beaucoup de matière, ou très haut dessus et en forme de Z.

Le dispositif qui fait l'objet de l'invention constitue un perfectionnement par rapport aux dispositifs connus, car il ne comporte aucun des inconvénients signalés ci-dessus. Conformément à l'invention, le dispositif est caractérisé en ce que les deux ponts de mobiles sont disposés de part et d'autre d'une platine, et assemblés avec cette dernière au moyen d'eau moins deux piliers présentant, à chaque extrémité, un tenon et ajustés, par l'un de leurs tenons, dans la platine, de manière que ce tenon traverse de part en part la platine et la dépasse par son extrémité, les deux ponts étant ajustés librement sur les tenons des piliers et fixés par serrage, chacun à l'aide de deux vis à tête vissées respectivement dans les piliers suivant l'axe de ces derniers.

Le dessin ci-joint montre, à titre d'exemple d'exécution de l'objet de l'invention, une partie d'un porte-échappement en coupe.

Dans le dessin, *a* désigne la platine, avec laquelle sont assemblés les deux ponts *b*, *c* disposés de part et d'autre de la platine. *d* est le pignon d'échappement dont l'axe *d'* est

maintenu par les ponts *b* et *c* et passe au travers d'une ouverture *e* de la platine. *f* est la roue d'échappement fixée sur l'axe *d'* et qui travaille avec l'ancre *g* maintenu par la platine *a* et le pont *b*. Le dispositif de fixation des ponts *b*, *c* comporte au moins deux piliers *h* dont un seul est représenté au dessin. Ce pilier présente, à chacune de ces extrémités, un tenon *h'* resp. *h''*; il est ajusté par le tenon *h'*, dans un trou correspondant *i* de la platine *a*. Ce tenon traverse de part en part la platine et la dépasse par son extrémité. Sur cette extrémité saillante du tenon est ajusté librement le pont *b* présentant, à cet effet, un trou *k* de diamètre approprié. La fixation du pont *b* est assurée par serrage, à l'aide d'une vis à tête *m* vissée dans le pilier suivant l'axe de ce dernier et de manière que la tête de la vis appuie sur une portée du pont *b*. Le pont *c* est ajusté et fixé sur le tenon *h''* du pilier, de la même manière que décrit ci-dessus en regard du pont *b*. Le pont *c* présente, à cet effet, un trou *n* dans lequel est engagé le tenon *h''*. *o* est la vis de serrage.

Le dispositif de fixation des ponts *b* et *c* comportera nécessairement au moins deux

piliers *h*; le tenon *h'* de ces derniers pourra ou être ajusté librement dans le trou *i* correspondant de la platine, ou y être chassé à force.

REVENDEICATION:

Dispositif de fixation de ponts de mobiles dans les porte-échappement des échappements à ancre et dans d'autres parties de mouvements d'horlogerie, de compteurs etc. devant être fixés entre deux ponts, dispositif caractérisé en ce que les deux ponts de mobiles sont disposés de part et d'autre d'une platine et assemblés avec cette dernière au moyen d'au moins deux piliers présentant, à chaque extrémité, un tenon et ajustés, par l'un de leurs tenons, dans la platine, de manière que ce tenon traverse de part en part la platine et la dépasse par son extrémité, les deux ponts étant ajustés librement sur les tenons des piliers et fixés par serrage, chacun à l'aide de deux vis à tête vissées respectivement dans les piliers suivant l'axe de ces derniers.

TAVANNES WATCH Co. S. A.
Mandataire: W. KOELLIKER, Bienne.

